

Communes de  
Montois la Montagne - Roncourt  
Sainte Marie aux Chênes - Saint Privat la Montagne

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINERS

## REVISION

### PLAN D'ENSEMBLE

Vu pour être annexé à mon arrêté n° DDT-SRECC-2011-004 du 28 FEV. 2011

Le Préfet,  
pour le préfet,  
et par délégation,  
le secrétaire Général,

Jean-François TREFFEL

#### ELABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003  
ENQUETE PUBLIQUE du 19 janvier au 9 février 2005  
APPROBATION A.P. du 31 mars 2005

#### REVISION

PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007  
Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010  
ENQUETE PUBLIQUE du 07 juin au 08 juillet 2010  
APPROBATION A.P. du 28 FEV. 2011

ECHELLE 1/10000

LEGENDE	
<b>R1</b>	ZONE ROUGE - Fontis / Efondements / Eboulements / Puits → INCONSTRUCTIBLE
<b>R2</b>	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes (DTA) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
<b>R3</b>	ZONE ROUGE - Fontis expertisés aléas faible, moyen, fort (surveillé) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
<b>O1à6</b>	ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes contraintes (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
<b>J</b>	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
— Limite de zone	

